

La Grande Traversée

DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LA MONTAGNE DE REIMS
RANDO X TRAIN

22 MAI
2022



Événement sportif et convivial inédit !

2 KM • 7 KM • 10 KM • 22 KM

RANDONNÉES ACCESSIBLES EN TRAIN • HALTES FESTIVES



Vous avez des envies de nature,
de découvertes locales et de moments conviviaux ?

Ne bougez plus,
vous êtes sur le bon chemin !

**DIMANCHE
22 MAI
2022**

22 kilomètres à pied, ça n'use pas les souliers !

Venez tester notre Grande Traversée, une très belle randonnée de 22 kilomètres entre Rilly-la-Montagne, Germaine, Mutigny et Aÿ ! Vous passerez à travers un vignoble exceptionnel inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour plonger ensuite dans une Forêt d'Exception®, au cœur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Ceci n'est pas une boucle !

Attention, le parcours de 22 km (la Grande Traversée) est un parcours linéaire : pour cet itinéraire, le retour à votre point de départ est à prévoir par vos soins. Nous vous recommandons d'opter pour le train avec la Ligne des Bulles (TER-SNCF) avec l'achat d'un billet de train à l'avance.

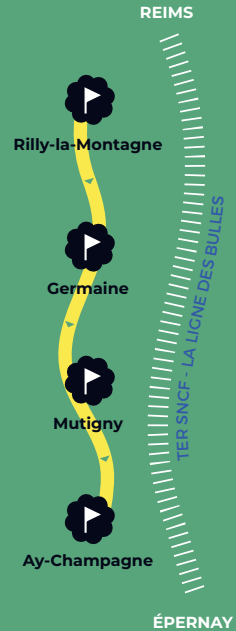
Les 22 kilomètres vous rebutent ?

Pas de soucis ! Venez découvrir toute la journée nos haltes festives (restauration, producteurs, artisans et animations) à Rilly-la-Montagne, Germaine et Aÿ-Champagne ! D'autres itinéraires de randonnée seront également possibles au départ de chaque village : venez tester de très jolies boucles à Rilly-la-Montagne (7 km), Germaine (2 km) et Aÿ-Champagne (10 km).

Rilly-la-Montagne, Germaine et Aÿ sont accessibles en train depuis Reims et Épernay via la Ligne des Bulles (TER-SNCF).

- Événement gratuit comprenant l'accès aux sentiers sur remise d'un roadbook
- Tous les parcours de randonnée seront ouverts aux marcheurs et aux traileurs (sans chronométrage)
- Accès à l'événement selon les conditions sanitaires en vigueur
- Accès au train selon les conditions tarifaires TER-SNCF (petits prix disponibles sur achat en ligne et à l'avance)

www.lagrandedetrasverseduparc.fr



Création graphique : Anne-Laure Dumont - Ne pas jeter sur la voie publique

